

REPUBLIQUE FRANCAISE

-----  
DEPARTEMENT DE TARN ET GARONNE

-----  
GRAND MONTAUBAN – COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**SESSION ORDINAIRE**  
*Séance du 26 février 2021*

**N° 1/02/2021 : ELECTION DU PRESIDENT DU GRAND MONTAUBAN - COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION**

*L'an deux mille vingt-et-un, le vendredi 26 février à 13h30, les membres du Conseil Communautaire du Grand Montauban-Communauté d'Agglomération, se sont réunis à l'Espace VALOREM à Montauban, sur convocation qui leur a été adressée par le premier Vice-Président, conformément à l'article L2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le 19 février 2021.*

**Présents Titulaires : 45**

Mesdames, Messieurs, Thierry DEVILLE, Axel DE LABRIOLLE, Marie-Claude BERLY, Laurence PAGES, Clarisse HEULLAND, Philippe BECADE, Véronique LAGARRIGUE, Bernard PECOU, DETAILLEUR Marie-Agnès, Pauline FORESTIE, Khalid LAABID, Nadia CHEKLIT, Jean-François GARRIGUES, Annie GUILLOT, Bernard BOUTON, Nadine BON, Jean-Pierre FOISSAC, Jean-Martial DEJEAN, Claudine PEIRONE, Arnaud HILION, Lucie FOURNEL, Stéphane GONZALEZ, Rodolphe PORTOLES, Michel WEILL, Danielle BEDOS, Gilles MENEGHETTI, Nadine BOUVET, Christian MOULIS, Paulette MULLER-DUPONT, Paul GRAND, Jean-Louis IBRES, Stéphanie OLIVE, Alain BODERIOU, Colette ESNALUT, Bernard PAILLARES, Sandrine DIAZ, Mathieu ALBERT, Aline CASTILLO, Jacques GAYRAL, Françoise PIZZINI, Michel CORNILLE, Alain GABACH, Claude VIGOUROUX, Francis LABRUYERE, Francis MASSIMINO.

**Absents ayant donné pouvoir : 2**

Mesdames, Messieurs, Sandrine LAGARDE à Rodolphe PORTOLES et Hervé CAMINEL à Stéphanie OLIVE.

**Absent Excusé : 1**

Monsieur Laurent FARRUGIA

**Monsieur Francis LABRUYERE donne lecture du rapport suivant :**  
**Mesdames, Messieurs,**

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT), et notamment les articles L5211-1, L5211-2, L2122-4 et L2122-7 ;

Monsieur Bernard PAILLARES a été désigné(e) en qualité de secrétaire par le Conseil Communautaire.

Le plus âgé des membres présents du Conseil Communautaire, Monsieur Francis LABRUYERE, a pris la présidence de l'assemblée (art. L5211-9 du CGCT).

Il a procédé à l'appel nominal des membres du Conseil et a constaté que la condition de quorum posée à l'article L.2121-17 du CGCT était remplie.

Il rappelle les dispositions du CGCT : le Président est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du Conseil Communautaire ;

Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un 3<sup>ème</sup> tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Il fait appel aux candidatures et a ensuite invité le Conseil Communautaire à procéder à l'élection du Président.

Le Conseil Communautaire a désigné deux assesseurs :

- Jean-François GARRIGUES
- Lucie FOURNEL

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

**Premier tour de scrutin**

Nombre de conseillers présents ou représentés	: 47
a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	: 0
b. Nombre de votants (enveloppes déposées)	: 47
c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)	: 0
d. Nombre de suffrages blancs (art L.65 du code électoral)	: 9
e. Nombre de suffrages exprimés (b-c-d)	: 38
f. Majorité absolue	: 20

Nom et prénom des candidats (par ordre alphabétique)	Nombre de suffrages obtenus	
	En chiffres	En lettres
DEVILLE Thierry	38	TRENTE HUIT

Monsieur DEVILLE Thierry, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Président et installé immédiatement dans ses fonctions.

La Présidente certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de TOULOUSE dans un délai de deux mois à compter : **26 FEV. 2021**  
De sa transmission en Préfecture le :  
De sa publication et/ou affichage le : **26 FEV. 2021**

Pour extrait certifié conforme,

Montauban, le 26 février 2021

Le Président,  
Thierry DEVILLE

